

De nouvelles recettes ? Une taxe corona, par exemple.

Rémy Meury (CS-POP)

Notre pays, comme le reste du monde, a été durement confronté au virus COVID-19, et la Suisse était à la fin du mois de mars le pays qui comptait le plus grand nombre d'infections par habitant. Cette réalité a créé une crise économique et sociale forte, touchant les entreprises et leurs employé-e-s. En Suisse, des milliers de travailleur-euse-s ont perdu leur emploi, et les perspectives pour des centaines de milliers d'autres sont particulièrement inquiétantes. En plus des travailleur-euse-s, de nombreux propriétaires de petites entreprises, des indépendant-e-s et des producteur-trice-s agricoles risquent de perdre leurs revenus et donc leur base financière en fermant leur entreprise. De nombreuses familles sont ainsi directement menacées par la pauvreté.

En outre, dans le canton du Jura, le taux de chômage est d'ores et déjà en hausse. Selon les chiffres publiés au 31 août, 2'491 demandeur-euse-s d'emploi étaient inscrit-e-s auprès de l'ORP jurassien. Il s'agit de 1'853 chômeur-euse-s et de 638 demandeur-euse-s d'emploi non chômeur-euse-s. Le taux de chômage a atteint 5,1% contre 3,4% à la même date une année auparavant. Parallèlement, le nombre de places de travail vacantes ne cesse de diminuer. Le recours aux RHT cache quelque peu l'étendue réelle de la crise : près de 7'000 personnes en bénéficient.

Alors que les effectifs des demandeur-euse-s d'emplois augmentent, qu'une part conséquente des travailleur-euse-s a connu une baisse sensible de leur revenu en étant au chômage partiel, nous apprenons qu'un nombre croissant d'entreprises sont soupçonnées d'avoir fraudé pour obtenir des crédits COVID. Plus de 400 plaintes pénales ont été déposées par la Confédération. La crise de la COVID-19 coûte cher, et il n'est pas acceptable de la faire payer aux travailleuses et travailleurs. Une action rapide est donc nécessaire dans notre canton pour prévenir la pauvreté qui menace, plus encore qu'au moment de la publication du rapport social, une frange importante de la population jurassienne.

Il ne faut pas envisager seulement de nouvelles économies. Des recettes nouvelles, même provisoires, doivent être envisagées. A ce titre, nous proposons l'instauration 'une hausse d'impôts cantonaux sur la fortune, unique pour l'année fiscale 2021, et ce pour les fortunes imposables supérieures à 600'000 CHF. Nous invitons le Gouvernement à apporter les modifications légales nécessaires pour que soit introduit cet impôt, que nous appellerons « taxe corona », en 2021.

Rémy Meury (CS-POP)

Urgence demandée

L'entrée en vigueur de la demande formulée dans la motion citée ci-dessus impose une modification de la Loi d'impôt pour 2021.

Le développement de cette motion en 2021 n'aurait aucun sens et l'application de celle-ci, si elle devait être acceptée, ne pourrait être envisagée rétroactivement.

Ainsi, sans entrer sur le fond de la motion, il est évident que son caractère urgent ne souffre aucune discussion. Par conséquent, nous vous demandons d'inscrire cette motion à l'ordre du jour de la séance plénière du Parlement du 28 octobre 2020.

Co-signataires

- Hanno Schmid (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Jérôme Corbat (CS-POP)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Roberto Segalla (Verts)
- Philippe Riat (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Anselme Voirol (Verts)

Intervention déposée officiellement le 30 septembre 2020

Documents annexés

- m1345.pdf



De nouvelles recettes ? Une taxe corona, par exemple.

Notre pays, comme le reste du monde, a été durement confronté au virus COVID-19, et la Suisse était à la fin du mois de mars le pays qui comptait le plus grand nombre d'infections par habitant. Cette réalité a créé une crise économique et sociale forte, touchant les entreprises et leurs employé·es. En Suisse, des milliers de travailleur·euses ont perdu leur emploi, et les perspectives pour des centaines de milliers d'autres sont particulièrement inquiétantes. En plus des travailleur·euses, de nombreux propriétaires de petites entreprises, des indépendant·es et des producteur·trices agricoles risquent de perdre leurs revenus et donc leur base financière en fermant leur entreprise. De nombreuses familles sont ainsi directement menacées par la pauvreté.

En outre, dans le canton du Jura, le taux de chômage est d'ores et déjà en hausse. Selon les chiffres publiés au 31 août, 2'491 demandeur·euses d'emploi étaient inscrit·es auprès de l'ORP jurassien. Il s'agit de 1'853 chômeur·euses et de 638 demandeur·euses d'emploi non chômeur·euses. Le taux de chômage a atteint 5,1% contre 3,4% à la même date une année auparavant. Parallèlement, le nombre de places de travail vacantes ne cesse de diminuer. Le recours aux RHT cache quelque peu l'étendue réelle de la crise : près de 7'000 personnes en bénéficient.

Alors que les effectifs des demandeur·euses d'emplois augmentent, qu'une part conséquente des travailleur·euses a connu une baisse sensible de leur revenu en étant au chômage partiel, nous apprenons qu'un nombre croissant d'entreprises soupçonnées d'avoir fraudé pour obtenir des crédits COVID. Plus de 400 plaintes pénales ont été déposées par la Confédération. La crise de la COVID-19 coûte cher, et il n'est pas acceptable de la faire payer aux travailleuses et travailleurs. Une action rapide est donc nécessaire dans notre canton pour prévenir la pauvreté qui menace plus encore qu'au moment de la publication du rapport social une frange importante de la population jurassienne.

Il ne faut pas envisager seulement de nouvelles économies. Des recettes nouvelles, même provisoires, doivent être envisagées. À ce titre, nous proposons l'instauration d'une hausse d'impôts cantonaux sur la fortune, unique pour l'année fiscale 2021, et ce pour les fortunes imposables supérieures à 600'000 CHF. Nous invitons le Gouvernement à apporter les modifications légales nécessaires pour que soit introduit cet impôt, que nous appellerons « taxe corona », en 2021.

Delémont, le 30 septembre 2020

Groupe Verts et CS•POP
Rémy Meury

AU BUREAU DU PARLEMENT JURASSIEN

Urgence demandée, selon l'article 59a du Règlement du Parlement de la RCJU, pour la motion « De nouvelles recettes ? Une taxe corona, par exemple . ».

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'entrée en vigueur de la demande formulée dans la motion citée ci-dessus impose une modification de la Loi d'impôt pour 2021.

Le développement de cette motion en 2021 n'aurait aucun sens et l'application de celle-ci, si elle devait être acceptée, ne pourrait être envisagée rétroactivement.

Ainsi, sans rentrer sur le fond de la motion, il est évident que son caractère urgent ne souffre aucune discussion. Par conséquent, nous vous demandons d'inscrire cette motion à l'ordre du jour de la séance plénière du Parlement du **28 octobre 2020**.

En vous remerciant par avance d'accéder à notre demande, rappelant que l'urgence demandée n'engage en rien l'issue du débat qui se tiendra sur le fond, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses et cordiales salutations.

Delémont, le 30 septembre 2020

L'auteur de l'intervention
Rémy Meury

